

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 50
Qui ont pris part à la délibération : 33
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 8 avril 2025
Date d'affichage : 8 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2025

Délibération N° DL-2025-55
CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'O PASTEL :
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	Mme Bénédicte PORTAL (Titulaire)
AZAS	-
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	M. Christophe ESPARBIE (Titulaire)
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire) (de DL-2025-20 à DL-2025-46 puis pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIIGNOL (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire) Mme Sarah DEFAIS (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte AUBERT (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) (de DL-2025-20 à DL-2025-21 puis pouvoir à Mme Nadia OULD AMER) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Maxime LACOSTE (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	-
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Laurent LACOURT (Azas), M. Philippe VANTAUJ, M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Frédérique REMY (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL), M. Justin LARUE (pouvoir à Mme Marie-Claire MARIIGNOL), Mme Isabelle LESPINARD (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT) et Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (pouvoir à M. Emmanuel DAVID) (Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Jean-Pierre CABARET et M. Julien LASSALLE (pouvoir à M. Maxime LACOSTE) (Saint-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Michel BOUYSSOU (Villeneuve-lès-Lavaur)

Présent également à la séance : M. Bruno REVERDY, Comptable public

Secrétaire de séance : M. Gilles CORMIGNON (Saint-Lieux-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2025

OBJET DE LA DELIBERATION : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'O PASTEL : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
(DELIBERATION N° DL-2025-55)

A la demande de M. le Président, M. Gilles CORMIGNON, 6^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture, rappelle à l'Assemblée que, par délibération N° DL-2024-128 en date du 28 novembre 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT a fixé les tarifs applicables aux prestations proposées par le centre aquatique intercommunal L'O Pastel situé à Lavour.

La grille tarifaire en vigueur prévoit la possibilité pour les écoles primaires hors territoire de pouvoir faire le choix de bénéficier lors de la réservation d'une ligne d'eau de l'utiliser avec ou sans enseignement. Aujourd'hui, l'organisation mise en place permet de dispenser systématiquement l'enseignement auprès des classes d'élèves.

Par conséquent, il convient de supprimer le « tarif horaire sans enseignement pour les écoles primaires » et d'ajouter au « tarif horaire avec enseignement pour les écoles primaires » un renvoi précisant que si, pour une raison exceptionnelle, l'enseignement ne peut être dispensé lors d'une séance, le tarif appliqué sera de 32 €.

En outre, il est nécessaire de préciser par renvoi l'âge minimum requis (16 ans) pour la pratique des activités d'aquaforme.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu sa délibération N° DL-2024-128 en date du 28 novembre 2024 intitulée « Centre aquatique intercommunal L'O Pastel : modification de la grille tarifaire »,
- Vu la grille des tarifs applicables au sein du centre aquatique intercommunal L'O Pastel qui lui a été remis et est annexé à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme / Sport / Culture en date du 1^{er} avril 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 avril 2025,
- Considérant qu'il convient d'adapter la grille tarifaire tel que proposé ci-dessus,
- Entendu l'exposé de M. Gilles CORMIGNON, 6^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- FIXE, tels qu'annexés à la présente délibération, les tarifs applicables aux prestations proposées au sein du centre aquatique intercommunal L'O Pastel (81500 Lavour) à compter du 1^{er} septembre 2025.
- ABROGE, à compter de cette même date, sa délibération précitée N° DL-2024-128 en date du 28 novembre 2024.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président


Gérard PORTES


Le secrétaire de séance


Gilles CORMIGNON


TARIFS APPLICABLES AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « L'O PASTEL » (81500 LAVAUR)

A compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs applicables au sein du centre aquatique intercommunal « L'O Pastel » (81500 Lavaur), seront les suivants :

DESIGNATIONS	TARN-AGOUT *	TOUT PUBLIC
CARTE D'ACCES		
Carte magnétique (pour abonnement)	2,00 €	2,00 €
Renouvellement carte magnétique	5,00 €	5,00 €
ENTREE INDIVIDUELLE		
Entrée gratuite (interventions techniques et autres)	Gratuit	Gratuit
Enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
1 entrée enfant (3 ans à moins de 16 ans)	3,00 €	4,00 €
1 entrée adulte (à partir de 16 ans)	4,00 €	5,00 €
1 entrée tarif réduit ⁽¹⁾	3,50 €	4,00 €
1 entrée tarif famille ⁽²⁾	10,00 €	12,00 €
1 séance jardin aquatique	entrée normale	entrée normale
1 séance jardin aquatique adulte	entrée normale	entrée normale
10 entrées enfants (support carte magnétique) ⁽⁴⁾	25,00 €	35,00 €
10 entrées adultes (support carte magnétique) ⁽⁴⁾	35,00 €	45,00 €
ABONNEMENTS MENSUELS ⁽⁵⁾ (SUPPORT : CARTE MAGNETIQUE)		
<u>INDIVIDUEL CLASSIC</u> piscine ⁽⁶⁾	15,00 €	20,00 €
<u>INDIVIDUEL ACTIF</u> piscine ⁽⁶⁾ + 1 aqua(bike) par semaine	25,00 €	30,00 €
<u>INDIVIDUEL INTENSE</u> piscine ⁽⁶⁾ + 2 aqua(bike) par semaine	40,00 €	45,00 €
<u>DUO CLASSIC</u> piscine ⁽⁶⁾	20,00 €	25,00 €
<u>DUO ACTIF</u> piscine ⁽⁶⁾ + 1 aqua(bike) par semaine	35,00 €	40,00 €
<u>DUO INTENSE</u> piscine ⁽⁶⁾ + 2 aqua(bike) par semaine ou un cours à 2	50,00 €	55,00 €
Frais d'adhésion ⁽⁷⁾	15,00 €	15,00 €
COURS DE NATATION COLLECTIFS		
Forfait de 5 cours / enfant de 45 min sur une semaine de vacances scolaires en groupe de 8 maximum ⁽⁸⁾	50,00 €	60,00 €
Ecole de l'eau (un cours par semaine) –de septembre à juin ⁽⁸⁾	220,00 €	250,00 €
Cours de natation adultes (un cours par semaine) de septembre à janvier ou de février à juin ⁽⁹⁾	120,00 €	135,00 €
Cours de natation adultes (un cours par semaine) de septembre à juin ⁽⁹⁾	220,00 €	250,00 €
COURS D'AQUAFORME (10)		
Cours aquaforme = 1 séance	7,00 €	8,00 €
Cours aquabike = 1 séance	10,00 €	11,00 €
Cours d'aquatraining = 1 séance	10,00 €	11,00 €
GRUPE CONVENTIONNE		
Tarif horaire avec enseignement pour les écoles primaires ⁽¹¹⁾	Gratuit	50,00 €
Collège et lycée	Tarif Région	
LOCATION BASSIN ET LIGNE D'EAU (A L'HEURE ET SANS SURVEILLANCE)		
Location d'une ligne d'eau du bassin de nage	32,00 €	32,00 €
Location du ½ bassin d'apprentissage	32,00 €	32,00 €

(*) Valable pour les habitants des 21 communes de la Communauté de communes TARN-AGOUT. Pour bénéficier du tarif TARN-AGOUT, merci de présenter un justificatif de domicile à l'accueil de L'O Pastel.

(1) Etudiant, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap : sur présentation des justificatifs, groupe > 10 enfants, groupe > 10 adultes

(2) Famille = prix du groupe de 4 personnes

(3) Un enfant obligatoirement accompagné d'un adulte.

(4) Carte de 10 entrées nominative, payable intégralement en espèces ou par carte bancaire le jour de l'achat et valable pendant un an à compter de la date d'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue et non remboursée.

(5) Contrat d'abonnement conclu pour une durée d'un mois, renouvelable automatiquement tous les mois à compter du mois qui suit la date de souscription de l'abonnement. La première échéance est à payer le jour de l'achat en espèces ou par carte bancaire au prorata temporis du mois encourus. Les paiements suivants se feront obligatoirement automatiquement par prélèvements bancaires. Tout mois commencé est dû. L'abonné(e) peut résilier le contrat à tout moment auprès du Directeur du centre aquatique avec respect d'un préavis d'un mois. Les fermetures techniques annuelles sont déjà comptabilisées dans le calcul du montant des abonnements et ne pourront donner lieu à une remise ou à un report d'échéance d'abonnement. En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné(e) pourra demander à bénéficier d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel calculé au prorata temporis si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois et d'une annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois.

(6) Limité à 1 entrée par jour pour l'INDIVIDUEL et 2 entrées par jour pour le DUO.

(7) Frais qui pourront être offerts lors des périodes promotionnelles décidées par la Communauté de communes TARN-AGOUT.

(8) Payable intégralement le jour de l'achat en espèces ou par carte bancaire. Remboursement possible uniquement en cas de contre-indication de la pratique de la natation justifiée par un certificat médical. Possibilité d'intégrer l'école de l'eau en cours d'année sous condition du niveau requis et du nombre de place disponible, le montant à payer sera calculé au prorata des séances restantes.

(9) est inclus dans le forfait cours adultes de natation une entrée piscine par jour pendant la période souscrite.

(10) A partir de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité

(11) En cas de non intervention des maîtres-nageurs pour l'enseignement sur une séance (pour raison exceptionnelle) le tarif appliqué sera de 32 €.

Délibéré et approuvé par le Conseil communautaire dans sa séance du 14 avril 2025.

Le Président,



Gérard PORTES

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2025-55

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/04/2025

Objet : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LO PASTEL : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2025 Agent de transmission : Nadia BELBRAIK

Acte : DL-2025-55 CENTRE AQUATIQUE L'O PASTEL - MODIF GRILLE TARIFAIRE.pdf

Annexes :

1 - Tarifs 2025 L O PASTEL.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20250414-DE-2025-55-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2025